



**Le C.C.A.S. de St-Quentin sur Isère aide à financer les vacances des enfants de 3 à 16 ans pour :**

- ✓ les colonies
  - ✓ les centres aérés
  - ✓ les frais de stages sportifs, éducatifs ou culturels, hormis les cours particuliers
- (Sauf inscriptions aux activités proposées par l'intercommunalité ST MARCELLIN VERCORS ISÈRE, qui sont déjà subventionnées par la Commune et dont le tarif est différent).**

Cette participation diffère selon le quotient familial :

- Quotient : 0 € à 350 € : 25 €/jour
- Quotient : 351 € à 600 € : 20 €/jour
- Quotient : 601 € à 900 € : 15 €/jour
- Quotient : 901 € à 1 200 € : 10 €/jour
- Quotient : 1 201 € à 1 500 € : 5 €/jour

Prise en charge du séjour : **15 jours maximum.**

Possibilité de cumuler la période de vacances sur toute l'année pour atteindre les 15 jours autorisés.

**Pour solliciter cette participation, il vous appartient de déposer avant le 31 décembre en mairie :**

- ✓ une attestation CAF de quotient familial,
- ✓ la ou les factures acquittée(s) par le ou les centre(s),
- ✓ un relevé d'identité bancaire.